



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

paiement

Question écrite n° 104043

Texte de la question

M. René Rouquet interroge M. le ministre de l'action et des comptes publics sur la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. La loi de finances 2017 prévoit la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à compter de janvier 2018. Il voudrait savoir quelles seront les modalités pratiques de mise en œuvre de cette réforme.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104043

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Action et comptes publics

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 mai 2017](#), page 3690

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)